

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 16 août 2021, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2021.
3. Adoption du règlement numéro 2021-04 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente.
4. Inspection télévisée de la conduite d'égout pluvial sur le terrain de M. Bernard Samson.
5. Avis de motion pour la présentation du projet de règlement numéro 2021-05, relatif à l'utilisation de l'eau potable.
6. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-06, concernant l'entretien des arbres, arbustes et haies à proximité de la voie publique.
7. Autorisation signature de la Convention d'aide à la voirie locale pour 2021-2022, par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier.
8. Pavage rues des Iris et Fabrique ou rue des Jonquilles.
9. Programmation révisée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.
10. Horaire bureau pour septembre en absence de la dir. gén. adj..
11. Offre d'emploi pour le poste de préposé aux services de loisirs et des communications.
12. Période de questions de l'assistance.
13. Demande d'aide financière au volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale, pour le remplacement de 2 ponceaux dans le Rang 4 et pour el rechargement en gravier du Rang 5.
14. Remplacement revêtement plancher immeuble Caisse (bureau municipal).
15. Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle.
16. Restauration des 8 bornes incendies avec des légères déficiences.
17. Égout pluvial en face du 410 avenue Béland.
18. Demande de M. Marcel Mercier pour élargir son entrée charretière de sa propriété du 660 Rang 6 Est.
19. Demande d'une balise 50 km près du 103 rue Grenier.
20. Remplacement de Mme Danielle Bergeron sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc..
21. Transfert de 8 000 \$ au CDE Ste-Julie et Laurierville.
22. Correspondance.
23. Approbation des comptes.
24. États des revenus et dépenses au 31 juillet 2021.
25. Varia.
26. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2021-184

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2021-185

Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2021.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 5 juillet 2021, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Règlement numéro 2021-04

Relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente

Attendu les articles 356 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, c. C-19 et les articles 445 et suivants du *Code Municipal*, c. C-27.1;

Attendu les articles 50 et suivants de la *Loi sur la Police* c. P-13.1 ;

Attendu que toutes les municipalités de la MRC de L'Érable sont signataires d'une entente de service en vigueur avec la Sûreté du Québec pour des services policiers sur leurs territoires respectifs ;

Attendu que cette entente stipule que les municipalités doivent uniformiser leur réglementation relative au stationnement, à la circulation routière, à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique afin de permettre l'application d'une réglementation uniforme par la Sûreté du Québec sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable ;

Attendu que les municipalités de la MRC de L'Érable désirent également harmoniser leur réglementation applicable par la Sûreté du Québec en matière de sécurité, salubrité, nuisances et le commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 5 juillet 2021 en séance ordinaire ;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé en séance ordinaire le 5 juillet 2021 ;

En conséquence, ce conseil décrète l'adoption du règlement 2021-04, relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente, avec une modification mineure par rapport au projet de règlement déposé le 5 juillet 2021, soit la suppression des deux premiers paragraphes de l'article 63.

Que l'original du règlement numéro 2021-04 soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récite au complet dans le livre des délibérations.

Que le présent règlement relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente, entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 16^e jour du mois d'août 2021.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras, dir. gén. et sec.-trés.

Résolution : 2021-186**Adoption du règlement numéro 2021-04.**

Attendu que les élus ont pris connaissance du règlement numéro 2021-04 et renoncé à sa lecture, en vertu des modalités de l'article 445 du Code municipal;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le règlement numéro 2021-04, relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente, soit et est adopté avec une modification mineure par rapport au projet de règlement déposé le 5 juillet 2021, soit la suppression des deux premiers paragraphes de l'article 63.

Qu'une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau municipal.

Adoptée**Résolution : 2021-187****Inspection télévisée de la conduite d'égout pluvial au 170 rue Grenier.**

Attendu que l'entreprise L4 Construction inc. a été mandatée pour effectuer des travaux d'égout pluvial sur l'avenue Gariépy et la rue Grenier, par l'entremise de la résolution numéro 2021-157, adoptée le 17 juin 2021, suite à une demande d'appel d'offres public;

Attendu qu'une inspection télévisée de la conduite d'égout pluviale existante sur la propriété du 170 rue Grenier est requise, afin de constater l'état de ladite conduite, et ainsi pouvoir valider si la conduite soit être remplacée sur toute sa longueur, ou seulement sur une partie;

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable a préparé une directive de changement, afin que L4 Construction inc. soumettre un prix pour l'inspection télévisée;

Attendu que le prix soumis par L4 Construction inc. est le suivant :

Description	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant
Inspection télévisée-caméra autotractée incluant un coupe racine	200	m.l.	8.00 \$	1 600.00
Fourniture camion récurveur d'égout pendant les travaux-incluant mobilisation/démobilisation	8	hre	225.00 \$	1 800.00
Fourniture d'une pelle hydraulique 13.5 T d'exploraiton (5h00 minimum)-incluant mobilisation/démobilisation	8	hre	115.00 \$	920.00
Administration				478.00
Sous-total :				4 798.00
T.P.S. :				239.90
T.V.Q. :				478.60
Total :				5 516.50 \$

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte, suivant la recommandation du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, le prix de L4 Construction inc., pour l'inspection télévisée de la conduite d'égout pluvial sur la propriété du 170 rue Grenier, selon le tableau susmentionné.

Que le coût de l'inspection télévisée de la conduite d'égout pluviale est payé par le programme de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ).

Adoptée

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-05, relatif à l'utilisation de l'eau potable.

M. Daniel Fortin, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2021-05, relatif à l'utilisation de l'eau.

Que le projet de règlement numéro 2021-05, remplace et abroge le règlement numéro 2012-04, relatif à l'utilisation de l'eau.

Que le projet de règlement numéro 2021-05, est déposé séance tenante.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-06, concernant l'entretien des arbres, arbustes et haies à proximité de la voie publique.

M. Pierre Cloutier, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2021-06, concernant l'entretien des arbres, arbustes et haies à proximité de la voie publique.

Que le projet de règlement numéro 2021-06, est déposé séance tenante.

Résolution : 2021-188

Autorisation signature de la Convention d'aide à la voirie locale.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, la Convention d'aide financière avec le Ministre des Transports, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Entretien des routes locales, laquelle définit les obligations de chacune des parties.

Adoptée

Résolution : 2021-189

Pavage rues des Iris et Fabrique ou avenue des Jonquilles.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable de demander, pour et au nom de la municipalité de Laurierville, des soumissions par appel d'offres public, pour les travaux de pavage sur la rue des Jonquilles et la rue de la Fabrique.

Que les frais du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable pour l'appel d'offres sont payés à même le budget 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-190

Programmation révisée des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la programmation révisée de travaux est la suivante :

2021 : Travaux égout pluvial avenue Gariépy et rue Dubé :	20 000 \$
2021 : Travaux égout pluvial hors chaussée près 170 rue Grenier :	107 000 \$
2021 : Travaux égout pluvial hors chaussée près 140 rue Grenier :	138 000 \$
2021 : Travaux de voirie Rang 8 Ouest (1 ^{ère} partie) :	330 000 \$
2022 : Travaux de voirie Rang 8 Ouest (2 ^e partie) :	299 412 \$
2023 : Travaux de voirie d'une du Rang 7 Est :	259 477 \$

Total : 1 153 889 \$

Adoptée

Résolution : 2021-191

Horaire bureau municipal pour septembre en absence de la directrice générale adjointe.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'horaire du bureau municipal pour le mois de septembre, en attendant le remplacement de la directrice générale adjointe, laquelle sera absente pour une période indéterminée, soit le suivant :

Lundi au jeudi : 8h00 à 11h30 et de 12h30 à 17h00
Vendredi : 8h00 à 12h00.

Adoptée

Résolution : 2021-192

Offre d'emploi pour le poste de préposé aux services de loisirs et des communications.

Attendu que M. Jean-François Labrie-Simoneau, agent administratif et préposé aux services de loisirs et de communications, propose de combler le poste de la directrice générale adjointe, pendant son absence, et de publier un offre d'emploi pour combler le poste de préposé aux services de loisirs et communications;

Attendu que les membres du conseil sont favorables avec cette option;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que M. Jean-François Labrie-Simoneau remplace la directrice

générale adjointe pendant son absence, et de publier un offre d'emploi pour le poste de préposé aux services de loisirs et communications dans le journal L'Avenir de l'Érable et sur les réseaux sociaux de la municipalité.

Que le coût de publication de l'offre d'emploi dans le journal l'Avenir de l'Érable est estimé à 450.00 \$, taxes non incluses.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2021-135, adoptée le 7 juin 2021.

Adoptée

Période de question de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2021-193

Demande d'aide financière au volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale, pour le remplacement de 2 ponceaux dans le Rang 4 et pour le rechargement en gravier du Rang 5.

Attendu que la municipalité de Laurierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Laurierville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la municipalité de Laurierville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux.

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, M. Kaven Massé, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Laurierville, autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

Résolution : 2021-194

Remplacement revêtement du plancher immeuble Caisse (bureau municipal).

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le remplacement du revêtement du plancher dans les bureaux et aires communes au rez-de-chaussée de l'immeuble du 149 rue Grenier (Caisse), présentement en tapis, par un revêtement de planchettes de vinyle.

Que ce conseil accepte la soumission de Cyramique inc., datée du 12 août 2021, au prix de 6 744.30 \$, taxes incluses, pour l'enlèvement du tapis et des moulures à la base des murs, ainsi que pour la pose de ciment de réparation de la surface, l'installation des planchettes de vinyle et des moulures de vinyle à la base des murs.

Que le coût pour la fourniture des planchettes de vinyle est estimé à 6 000 \$, taxes incluses.

Que les travaux sont payés 100% par le nouveau Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée

Résolution : 2021-195

Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le rapport portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

Que le rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020 est publié sur le site internet de la municipalité de Laurierville, à l'onglet Affaires municipales-Politique de la gestion contractuelle.

Adoptée

Résolution : 2021-196

Restauration de 8 bornes incendies avec des légères déficiences.

Attendu que l'entreprise Aqua Data a réalisé l'inspection visuelle des bornes incendies en mai 2021, ainsi que la prise de la pression statique et dynamique de chaque borne incendie;

Attendu que le rapport mentionne que 8 bornes incendies ont des légères déficiences;

Attendu que l'entreprise BF-Tech inc. a déposé un estimé pour la réparation des 8 bornes incendies;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'estimé de BF-Tech inc., au prix de 3 440.63 \$, taxes incluses, pour la réparation des 8 bornes incendies.

Que ce prix peut varier en moins et en plus, selon les problématiques rencontrées.

Adoptée

Résolution : 2021-197

Égout pluvial en face du 410 avenue Béland.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un regard puisard soit aménagé près du 410 avenue Béland, afin de capter l'eau de pluie et de la fonte de la neige provenant d'une partie de l'avenue Béland, avant que l'eau s'écoule sur le terrain du 410 avenue Béland.

Que le coût de l'aménagement du regard-puisard est estimé à 2000 \$, taxes incluses.

Que les dépenses engendrées par l'aménagement du regard-puisard sont payées à même le budget de fonctionnement 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-198

Demande de M. Marcel Mercier pour remplir le fossé municipal qui longe sa propriété au 660 Rang 6 Est.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Marcel Mercier, propriétaire du 660 Rang 6 Est, à remplir, à ses frais, le fossé municipal qui longe ladite propriété, sur une distance d'environ 100 pieds.

Que les travaux soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

Adoptée

Résolution : 2021-199

Demande d'une balise 50 km près du 103 rue Grenier.

Attendu la présence d'un parc municipal avec module de jeux à proximité du 103 rue Grenier;

Attendu que le parc municipal est situé à la fin du rang 8 Ouest, dont la limite de vitesse est de 80 km/h, et au début de la rue Grenier, dont la vitesse est de 50 km/h;

Attendu que plusieurs usagers de cette partie de chemin circulent au-delà de 50 km/h, autant en direction Ouest qu'en direction Est;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'aménagement d'une balise au centre de la rue Grenier, vis-à-vis le parc municipal, laquelle indique la limite de vitesse de 50 km/h, avec la mention « Attention à nos enfants ».

Que le coût de la balise est d'environ 275.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-200

Remplacement de Mme Danielle Bergeron sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc..

Attendu que Mme Danielle Bergeron a informé le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, de sa démission comme représentante de la municipalité sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc.;

Attendu que Mme Isabelle Gagné du 107 rue Grenier, accepte de remplacer Mme Danielle Bergeron;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil nomme Mme Isabelle Gagné, comme représentante de la municipalité de Laurierville, sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc., et ce, jusqu'au 5 juillet 2024, afin de compléter le mandat de Mme Bergeron.

Adoptée

Résolution : 2021-201**Transfert de 8 000 \$ au CDE Ste-Julie et Laurierville.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 8 000 \$ soit versé au Comité de Développement Économique de Ste-Julie et Laurierville, pour les initiatives économiques et industrielles, réalisés au cours des derniers mois.

Adoptée**Correspondance.**

- Lettre du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ayant pour objet la sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots sur le territoire de la municipalité.
- Invitation à un souper-bénéfice par la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.

Résolution : 2021-202**Souper-bénéfice Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat de 2 billets pour le Souper-bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le mercredi 22 septembre prochain au Complexe François Marie-Rousseau à Plessisville.

Que le coût par billet est de 125.00 \$, pour un déboursé de 250.00 \$.

Adoptée

- Invitation de M. Carl Plante, aménagiste de la MRC de l'Érable, à une rencontre pour la présentation du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels, le mardi 24 août à 19h00 à Lyster.
- Lettre du ministère des Transports, informant la municipalité que sa demande d'aide financière pour le pavage des rues Iris, Jonquilles et Fabrique, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-volet Soutien, n'a pas été retenu en vertu des critères de sélection du Programme.
- Réception de résolutions des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes, Villeroy et St-Pierre-Baptiste, demandant à la MRC de l'Érable, le report de l'adoption du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels.

Liste des comptes

Agence 9-1-1 : Service pour mai.	494.33
Carte Sonic : Essence pick-up et tracteur pelouse.	359.95
Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire 6 juil. au 6 août.	58.01
Linde Canada inc. : Location bouteille pour soudure.	283.87
Somavrac C.C. inc. : Abat-poussière.	7 518.47
Josianne Blouin : Versement taxes en trop.	330.33
Gilbert Labrie : Carburateur balai à essence.	108.94
Médial Conseil Santé Sécurité inc. : 2 ^e versement de 2.	385.52
Receveur Général du Canada : Remises de juillet.	2 298.51
Ministre du Revenu du Québec : Remises de juillet.	6 783.63
Employés : Salaire de juillet.	16 012.09
Petite caisse : Matériel de bureau.	9.75
François Gingras : Essence PUMA 130.	279.00
Sani-Thetford (2000) inc. : Nettoyage puisards égout pluvial.	3 104.33
Vertisoft inc. : Hébergement 6 boîtes courriel pour 1 an.	314.57
Vertisoft inc. : Nom de domaine Laurierville.ca (5 ans).	201.21
Vertisoft inc. : Licence Antivirus ordinateur Claire.	36.79
Pavage Veilleux (1990) inc. : Réparations pavage divers chemins.	52 179.47

Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire du 7 août au 6 sept..	58.01
Ville de Plessisville : Frais cour municipale juin.	502.63
Musée de la Photographie Desjardins : Achat livre bibliothèque.	35.00
Vivaco Groupe Coopératif : Essence et divers matériaux.	601.01
Serv. San. Denis Fortier : Service plastiques agricoles juillet.	1 482.89
E.M.P. inc. : Transport pelle pour travaux égout pluvial Grenier.	155.22
E.M.P. inc. : Décompte 1 pour le Rang 8 Ouest.	177 138.54
Innovex : Géotextile.	648.89
La Capitale : Assurances collectives pour août.	2 728.54
Mégaburo : Articles de bureau.	119.24
Sidevic : Pièces faucheuse.	40.44
Plomberie 1750 inc. : Pièces pour ventilateur logement édifice.	44.67
Eurofins Environex : Analyses de l'eau juillet.	330.27
Sylvain Beaugard Avocat inc. : Honoraires juillet.	781.84
Machinerie Mailhot inc. : Pièces faucheuses.	339.78
Réal Huot inc. : Achat matériel aqueduc.	1 494.08
ORAPÉ : Cueillette encombrants, 2 ^e versement de 2.	1 737.78
Fonds d'information sur le territoire : Mutations juillet.	10.00
Distribution Sanitaire SR : Produits sanitaires édifice municipal.	269.04
MRC de l'Érable : Service archives.	1 308.29
Claire Gosselin : Frais déplacements août.	90.00
Desjardins : Cotisations retraite juillet.	1 906.72
R. Bergeron et A. Charest : Remboursement taxes payées en trop.	276.31
Pierre Beaudoin et C. Labrecque : Remb. taxes payées en trop.	1 147.20
Éloi Lambert et J. Labonté : Remboursement taxes payées en trop.	29.33
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juillet.	14 734.33
Gaudreau Environnement inc. : Crédit essence de janvier à juin.	(614.33)
Bell Mobilité : Service pour août.	155.57
Bell Canada : Service pour août.	351.23
Hydro-Québec : Serv. système septique commun du 4 juin au 4 août.	89.03
Hydro-Québec : Service édifice municipal du 4 juin au 4 août.	857.58
Hydro-Québec : Service au logement du 29 mai au 29 juillet.	31.25
Hydro-Québec : Service au garage du 1 ^{er} juin au 30 juillet.	267.41
Hydro-Québec : Serv. au réservoir Rang Scott du 1 ^{er} juin au 30 juillet.	32.87
Hydro-Québec : Service croix Rang Scott du 1 ^{er} juin au 30 juillet.	78.07
Hydro-Québec : Service luminaires de rues pour juillet.	682.01
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 29 mai au 29 juillet.	110.05
Hydro-Québec : Service Caisse du 29 mai au 29 juillet.	500.13
Hydro-Québec : Service caserne du 29 mai au 29 juillet.	321.63
Hydro-Québec : Service Caisse du 29 mai au 29 juillet.	418.84
Hydro-Québec : Serv. station de pompage du 26 mai au 26 juillet.	1 015.56
E.M.P. inc. : Travaux entrée d'eau avenue Normand et conduite égout Pluvial rue Grenier.	4 495.05
E.M.P. inc. : Décompte # 5 Chemin de la Grosse-Ile.	22 308.59
Durand Marquage et Associés inc. : Marquage chemins.	4 952.94
Xérox Canada ltée : Service pour juillet.	154.78
Gingras St-Onge Huissiers : Signification constat d'infraction.	196.79

Résolution : 2021-203

Approbation des comptes.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 juillet 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 juillet 2021, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 165 662.64 \$, et des déboursés au montant de 1 004 181.39 \$, laissant un solde en caisse de 326 040.96 \$. De plus, à titre

comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2021, les revenus et dépenses au 31 juillet 2020.

Varia.

Résolution : 2021-204

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier